

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 11 juin 2024 à Lullin

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	CETTOUR-CAVÉ Lætitia (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Cyrille (DS)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	BERGER Jean-François, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, FOURNET Bernard et BÉARD Patrick,
<u>St Jean d'Aulps</u> :	CHALENÇON William, VERMANT Rebecca et COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérard (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procurations :

LEFANT Myriam (Morzine) à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine)
VERNET Josette (Morzine) à BERGER Jean-François (Morzine)
MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz) à VINET Philippe (Les Gets)
GIROD Jean-Marc (Vailly) à TRABICHET Yannick (Vailly)

Délégués excusés :

LEFANT Myriam (Morzine), VERNET Josette (Morzine), GIROD Jean-Marc (Vailly), GREVAT Jérôme (DS Essert-Romand), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), MUFFAT Sophie (DT La Côte d'Arbroz) et GRENAT Maryse (DT La Forclaz)

Délégués présents sans droit de vote :

CORNIER André (DS Reyvroz) et BOYAT Sylvie (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérard

Date de convocation : 5 juin 2024

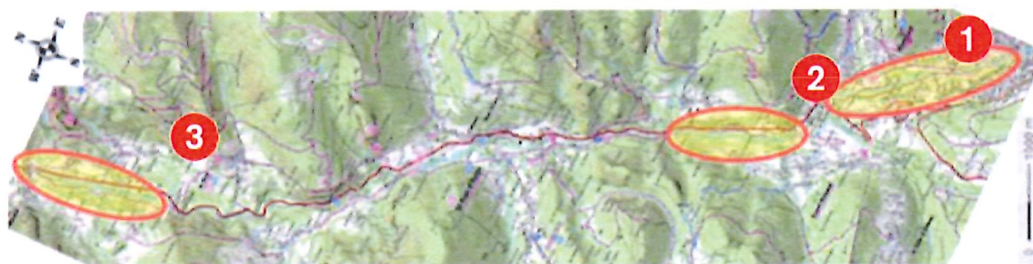
1- Approbation du PV de séance de la réunion du conseil communautaire du 14 mai 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 14 mai 2024.

2- GEMAPI : travaux sur la Dranse

Jean-Claude DENNÉ rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique et dans la continuité des études menées suite aux crues morphogènes de 2015, 2018 et 2023, des travaux sont prévus sur 3 secteurs de la Dranse de Morzine (Les Dérèches, Le Vernay-Bron et La Vignette).

Périmètre des travaux



1 Dérèches 2.7 km
2 Vernay-Bron 1.8 km
3 La Vignette 2.2 km

Objectif de l'opération

L'objectif de ces travaux est de :

- réduire la vulnérabilité aux risques d'inondation,
- gérer l'équilibre sédimentaire de la rivière,
- restaurer la continuité biologique,
- préserver et entretenir les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Maîtrise foncière

A travers la procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et la signature de conventions avec les propriétaires, la maîtrise foncière est quasiment acquise et les travaux tiendront compte des autorisations obtenues afin de ne pas retarder la réalisation du programme.

Procédure et dossiers réglementaires

Le projet est soumis à autorisation environnementale et DIG dans le cadre de la nomenclature IOTA de la loi sur l'eau (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques) et du défrichement. L'instruction est en cours par les services de la DDT et un retour de l'ensemble des services est attendu pour fin juin. L'enquête publique est prévue pour juillet et août 2024 ce qui permettrait d'envisager un arrêté préfectoral d'autorisation des travaux en octobre 2024.

Calendrier des travaux

Le SIAC va lancer la consultation des entreprises dès cet été pour être prêt dès la signature de l'arrêté préfectoral. Dans le meilleur des cas, le début des travaux, soit la création des accès en lit mineur nécessaire au lancement de la phase défrichement, pourrait avoir lieu entre novembre 2024 et mars 2025. Le gros des travaux se déroulerait alors de mi-2025 à fin 2026.

Coût et financement

Le coût des travaux est en hausse de 11 % entre les phases PRO et AVP pour s'élever à 2,4 M€ HT.

	1 - Dérèches-Plagnette	2 - Verney Bron	3 - Vignette	TOTAL HT
Montants PRO	867 887.6 €	760 243.6 €	771 647.9 €	2 399 779.1 €
Montants AVP	945 751.4 €	693 190.9 €	512 863.5 €	2 151 805.7 €
	-77 863.8 €	67 052.7 €	258 784.5 €	247 973.4 €

Cette hausse est due à un affinement du projet, à l'intégration des demandes piscicoles, à l'intégration des mesures environnementales et à l'intégration des demandes du CD74 en matière de sécurité des accès. Au montant des travaux, il convient d'inclure la maîtrise d'œuvre, le foncier, les mesures compensatoires, les différents suivis, ... pour un montant d'environ 350 000 € HT soit un montant global d'environ 2 750 000 € HT pour l'ensemble de l'opération (avant consultation des entreprises).

L'Agence de l'Eau annonce un taux de financement moyen de 35 à 40 % et le Département de l'ordre de 30 % soit un reste à charge de la CCHC d'environ 35 % soit 962 500 € répartis sur les exercices budgétaires 2025 et 2026.

Sur l'exercice budgétaire 2024, une provision de 140 000 € pour les travaux a pu être faite soit une réserve possible sur 3 années budgétaires d'environ 450 000 € (sauf dépenses imprévues en cas de fortes crues). En conséquence, un emprunt au minimum de 500 000 € devra être souscrit au plus tard en 2026 (ceci dans le cas où le SIAC a une trésorerie suffisante pour absorber le décalage de versement des différentes subventions).

Il a été étudié la possibilité de réaliser les travaux par phases successives secteur par secteur afin d'étaler dans le temps la dépense. Toutefois cette solution est difficilement réalisable pour 3 raisons :

- techniquement, des matériaux extraits du secteur 1 sont utilisés dans les travaux du secteur 2,
- financièrement, un travail par phase occasionnera un surcoût difficile à chiffrer à ce jour,
- les financeurs ne sont pas favorables à ce tronçonnage.

Jean-Claude MORAND trouve dommage de devoir s'engager dès aujourd'hui sur les 3 secteurs. Jean-Claude DENNÉ souligne que, si dérive il y a, les travaux du secteur 3 pourront être décalés.

Conformément à l'article 10 du règlement de la compétence GEMAPI du SIAC, Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le conseil communautaire doit se prononcer sur cette opération pour autoriser le SIAC à la lancer.

Emmanuel REY aimerait savoir si des travaux sont envisagés sur le Brevon. Yannick TRABICHET souligne que rien n'est prévu pour le moment, que la priorité aujourd'hui se trouve au niveau de la Dranse de Morzine et qu'aucune urgence ne justifie pour le moment la réalisation de travaux sur le Brevon.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le SIAC à lancer cette opération.

3- Marchés publics

3.1 Fourniture, chargement et pesage d'émulsion de bitume

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la CAO avait décidé de rendre infructueuse la première consultation. Une deuxième consultation a été lancée et, suite à la modification du cahier des charges, seule la société COLAS a déposé une offre :

- 608 € HT la tonne (contre 640,56 € HT en 2023 et 699,56 € HT en 2022)
- montant sur 4 ans : 194 560 €

Le montant du marché étant inférieur à 200 000 € HT, ce marché a été attribué directement par Madame la Présidente au vu de la délégation qui lui a été consentie par le conseil communautaire.

3.2 Extension de la MSP du Brevon

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la proposition d'attribution faite par le bureau suite à l'analyse des offres par le maître d'œuvre :

- Lot n° 1 – Démolition – Maçonnerie
 - Attributaire : AVRILLON César
 - Montant : 39 610,10 € HT
 - L'entreprise a confirmé son offre suite à une demande de précisions faite dans le cadre d'une suspicion d'offre anormalement basse.*
- Lot n° 2 – Menuiseries extérieures
 - Estimation : 46 200,00 € HT
 - *Aucune offre reçue*
- Lot n° 3 – Doublages – Cloisons – Faux plafonds - Peintures
 - Attributaire : BONGLET
 - Montant : 55 817,56 € HT
- Lot n° 4 – Chapes – Carrelages – Faïences
 - Attributaire : SCM
 - Montant : 10 364,94 € HT

- Lot n° 5 – Menuiseries intérieures
 - Estimation : 38 347,32 € HT
 - *Aucune offre reçue*
- Lot n° 6 – Revêtements de sols
 - Attributaire : SOLS CONFORT
 - Montant : 5 604,96 € HT
- Lot n° 7 – Climatisation
 - Attributaire : AQUATAIR / VENTIMECA
 - Montant : 24 995,84 € HT
- Lot n° 8 – Plomberie – Sanitaires
 - Attributaire : AP CHAUFFAGE SANITAIRE
 - Montant : 20 095,17 € HT
- Lot n° 9 – Ventilation
 - Attributaire : AQUATAIR / VENTIMECA
 - Montant : 20 293,61 € HT
- Lot n° 10 – Electricité – Courants forts – Courants faibles
 - Attributaire : MUGNIER ELEC
 - Montant : 63 318,74 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots conformément à la proposition qui lui a été faite, charge Madame la Présidente de passer pour les lots n° 2 et 5 un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable et l'autorise à signer toutes les pièces constitutives du marché.

3.3 Réhabilitation du centre de vacances de Chelles : avenants au marché en cours

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de passer des avenants aux lots n° 3 et 15 de ce marché :

- Lot n° 3 – Terrassement – VRD
 - Attributaire : GROPPI
 - Marché initial : 135 600,00 € HT
 - Avenant n° 1 : 22 002,50 € HT
 - Avenant n° 2 : 20 519,25 € HT
- Lot n° 15 – Chauffage, ventilation, plomberie
 - Attributaire : AP Chauffage Sanitaire
 - Marché initial : 373 667,48 € HT
 - Avenant n° 1 : - 43 976,76 € HT

réseaux complémentaires, mur de soutènement complémentaires, plateforme pour transfo ENEDIS

mise en place de compteurs thermiques, suppression de curages et suppression des meubles

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer ces avenants.

Stéphane PUGIN-BRON fait un point sur le lot Électricité :

- résiliation du marché attribué à STECH, effective en date du 5 juin 2024,
- nouvelle consultation en cours jusqu'au 28 juin 2024,
- analyse des offres en Bureau le 5 juillet 2024,
- attribution du lot au conseil du 16 juillet 2024,
- début des travaux fin juillet 2024,
- livraison des bâtiments prévue au 30 novembre 2024.

Il reste à négocier un protocole avec STECH qui doit plus de 50 000 € HT à la CCHC (acompte sur fournitures). Le surcoût global pour la CCHC pourrait se situer entre 40 et 80 000 € HT (selon l'accord avec STECH et la nouvelle consultation)

Emmanuel REY se demande s'il est judicieux d'aller au contentieux si l'entreprise a des difficultés financières. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il faudra effectivement se positionner sur la question.

3.4 Route de Très-le-Mont : avenant au marché en cours

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter passer un avenant n° 2 au lot n° 1 – Terrassement/VRD :

- Attributaire : Girod TP
- Marché initial : 171 633,30 € HT
- Avenant n°1 : 6 404,00 € HT
- Avenant n°2 : 5 747,10 € HT

ajout de matériaux et décaissement supplémentaire

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant.

NB : cette délibération n'a finalement pas été formalisée car la modification ne portait pas sur des prix nouveaux mais simplement sur des quantités supplémentaires. S'agissant d'un marché à prix unitaires, un avenant n'était donc pas nécessaire.

3.5 Groupement de commande pour le tri des emballages : avenant n° 5

Jean-Claude MORAND informe les membres du conseil communautaire qu'une réunion du COPIL s'est tenue hier. Il précise que la société EXCOFFIER est partante pour la construction d'un nouveau centre. Le problème, c'est qu'elle n'est pas capable d'équilibrer l'opération à ce jour. Pour avoir des financeurs, il est proposé de rallonger de 4 ans la durée du marché, rallongement qui fera l'objet d'un avenant n° 5 qui sera présenté au vote de la CAO de groupement le 27 juin 2024.

Il rappelle que le coût pour la CCHC est de 120 000 € sur 2 ans. Christophe MUTILLOD se demande si on peut toujours espérer récupérer une partie de cette somme lorsque l'entreprise aura été indemnisée par les assurances. Jean-Claude MORAND précise qu'il sera vigilant sur ce point. S'agissant d'un sinistre privé, Philippe VINET trouve tout de même particulier que la CCHC intervienne.

Yannick TRABICHET tient à remercier Jean-Claude MORAND qui est très investi sur ce dossier et force de proposition.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de cet avenant.

4- Finances

4.1 Budget principal : décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative afin de corriger une erreur de saisie du BP 2024 dans le logiciel :

Dépenses d'investissement :	2031-40/040	- 19 700,00 €
	2051-40/041	+ 19 700,00 €
Recettes d'investissement :	237/040	- 19 700,00 €
	237/041	+ 19 700,00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette DM n° 1.

4.2 Gendarmerie de Montriond : révision du loyer

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'un bail a été consenti au profit de l'État passé le 19 avril 2022 pour la caserne gendarmerie de Montriond. Il souligne que l'État propose de passer un avenant n° 1, à effet au 1^{er} avril 2024, pour constater :

- la nouvelle méthode de calcul de la révision du loyer qui sera dorénavant révisé triennalement,
- le montant du loyer annuel à compter du 1^{er} avril 2024 (203 258,65 € contre 175 696,07 €).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

4.3 Avance de trésorerie à la commune de Vailly

Madame la Présidente rappelle que la CCHC a octroyé fin 2022 une avance de trésorerie de 450 000 € à la commune de Vailly dans le cadre des travaux menés pour la rénovation de l'ensemble école/mairie de la

commune. Compte tenu du retard constaté dans le versement des subventions octroyées pour ces travaux, elle propose aux membres du conseil communautaire de passer un avenant à la convention en cours afin de prévoir la possibilité de rembourser, en une ou plusieurs fois et au plus tard au 30 juin 2025, l'avance versée à la commune.

Madame la Présidente quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cet avenant autorise Monsieur le 1^{er} vice-président à le signer.

4.4 DDVA et Musées de Bellevaux : nouveaux tarifs pour la boutique et la taverne

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs joints en annexe.

5- MSP de la Vallée d'Aulps : passation d'un bail professionnel avec le docteur MOUNIER

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le bail actuel passé le Dr MOUNIER à la MSP de la Vallée d'Aulps s'achève le 30 juin 2024. Il propose de passer avec elle un bail professionnel d'une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2024. Ce bail porte sur un local de consultation dont le loyer mensuel est actuellement fixé à 411 € hors charges, montant qui tient compte des 25 % de réduction accordée par le conseil à l'ensemble des professionnels de santé des deux MSP à partir de 2023. Il est précisé que le Dr MOUNIER bénéficie de la gratuité pour le local de son secrétariat.

Charles-Henri MONTET propose, par équité avec les autres professionnels de santé installés dans la MSP, de recalculer le loyer de ce local en appliquant la même formule de révision que celle qui va être utilisée pour la révision des loyers des autres professionnels au 1^{er} juillet 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer le nouveau bail avec le Dr MOUNIER dans les conditions qui lui ont été présentées.

6- OTVA : désignation de nouveaux membres au comité de direction

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le comité de direction de l'OTVA est constitué de 11 membres élus et de 10 membres socioprofessionnels désignés par le conseil communautaire (sur proposition du directeur de l'OT pour les membres socioprofessionnels). Concernant le collège des socioprofessionnels, Annick BURNOUD n'exerçant plus d'activité, elle ne peut plus siéger et a donc démissionné. Par ailleurs, Thomas FAUCHEUR et Alexis PELÉ ne pouvant se libérer, il ont également démissionné. Le directeur de l'OT propose donc la nouvelle liste suivante pour les socioprofessionnels :

- David PIGET (DDVA) en remplacement d'Annick BURNOUD
- Samuel BAILLY
- Marie-Thé BAUD
- Joylita PELÉ en remplacement d'Alexis PELÉ
- Jean-Marc DUBOIS
- Guillaume RINEAU (Gorges Pont du Diable) en remplacement de Thomas FAUCHEUR
- Sophie COTTET
- Cyrille GALLAY
- Sylvie THIOLLAY
- Léo DUTRUEL

Annick BURNOUD étant la Présidente actuelle de l'OTVA, ce remaniement va nécessiter une nouvelle élection au sein du comité de direction.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les 3 remplacements présentés.

7- Transition écologique : avis réglementaire de la CCHC sur les dossiers communaux des zones d'accélération de la production des EnR

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

D'ici la fin de l'année 2023, les communes étaient invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

La procédure pour chaque commune est la suivante :

- identification des zones d'accélération,
- consultation du public,
- délibération de la commune,
- transmission au référent préfectoral,
- transmission pour avis et débat à l'EPCI,
- délibération de la commune sur l'avis conforme sur la cartographie établie à l'échelle départementale.

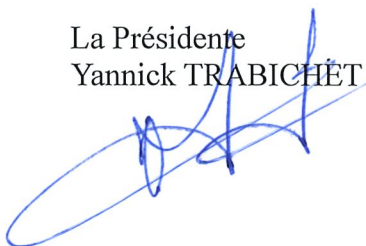
Lors de la réunion du 13 février 2024, le conseil communautaire a donné un avis favorable aux propositions faites par les communes de Morzine et d'Essert-Romand. Il est appelé ce soir à examiner les propositions des communes de Vailly et de La Côte d'Arbroz (*voir délibérations en annexe*).

A noter que seules 4 communes ayant délibéré à ce jour, la DDT interviendra en Bureau le 5 juillet pour faire un point et repreciser les objectifs de cette procédure.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur les 2 dossiers qui lui ont été présentés.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le mardi 16 juillet 2024 à la salle des fêtes de Saint Jean d'Aulps.

La Présidente
Yannick TRABICHET



Au Biot, le 20 juin 2024

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

